

Plan d'action 2024-2025

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



À notre école

La mission de l'école est d'amener chaque élève à être la meilleure version de lui-même. Nous voulons assurer un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour tous. Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, il est important que les élèves le nomment et sachent que ces situations seront gérées efficacement et dans les meilleurs délais possibles.

La violence verbale ou physique, de même que l'intimidation, sont des comportements inacceptables dans notre milieu. Toute personne a l'obligation de déclarer lorsque des actes de violence ou d'intimidation sont commis. Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres.

De cette façon, nous pourrions demeurer une école accueillante et inspirante, qui prône des valeurs de respect, d'engagement et de bienveillance.

Document explicatif destiné aux parents de l'école

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Portrait de la situation

Nous constatons que les élèves ont le sentiment élevé d'évoluer dans un climat de sécurité, et ce, pour nos deux milieux. Bien qu'il y ait peu de situations d'intimidation, les élèves qui en sont victimes savent qu'ils peuvent en parler à un adulte qu'ils connaissent et dénoncent de plus en plus quand d'autres élèves s'en prennent à eux. La violence verbale (directe/insulte) et la violence physique (bousculade) demeurent les formes de violence les plus récurrentes. Nous misons sur l'approche réparatrice pour une saine gestion des comportements et des écarts de conduite. Cette approche permet d'impliquer davantage la victime dans le processus de réparation. Nous continuons à responsabiliser les élèves sur le rôle qu'ils ont à jouer dans de telles situations. De plus, nous maintenons nos pratiques en lien avec les apprentissages socioémotionnels. Le climat scolaire, c'est l'affaire de tous.

Priorités

- Impliquer davantage les élèves dans le processus d'une saine gestion de conflit
- Diminuer la violence verbale et physique
- Mise à jour de la matrice des comportements attendus
- Intégrer au quotidien les apprentissages socio-émotionnels
- Développer une culture de dénonciation chez les témoins et continuer à améliorer le sentiment de confiance envers l'adulte

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- Info-parents
- Mozaïk SOI
- Suivi ponctuel via courriel, téléphone, etc.
- Impliquer les parents dans différentes activités (Célébration des auteurs, pique-nique familial, spectacle de musique, spectacle de talents, etc.)

Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Augmenter de la surveillance active lors des récréations et des moments de transitions (à l'intérieur et à l'extérieur) ;
- Modeler les comportements attendus en se basant sur la matrice et les renforcer, en lien avec notre mission, notre vision et nos valeurs ;
- Maintenir une culture de protection, rassurer les élèves en nommant que des interventions seront réalisées, amener les témoins à dénoncer ;
- Continuer à travailler la confiance envers les adultes de l'école pour favoriser la dénonciation ;
- Impliquer les élèves dans le processus d'une saine gestion de conflit (approche réparatrice et climat de justice) ;
- Souligner différentes thématiques par le biais d'activités, toujours en lien avec la bienveillance ;
- Faire participer les élèves à des ateliers ou des rencontres portant sur différents sujets : cyberintimidation, ASÉ, GRIS-CA, Hors-Piste, etc.

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

- Il est de la responsabilité de tout adulte témoin d'une situation de violence, dont l'intimidation, d'intervenir sur le territoire de l'école et assurer la sécurité de chacun. Voici les grandes actions :

- Mettre fin au comportement ;
- Nommer le comportement inadéquat ;
- Orienter vers le comportement attendu ;
- Vérification sommaire auprès de l'élève ciblé ;
- Transmettre l'information aux différents intervenants de l'école qui sont susceptibles de régler la problématique (de façon confidentielle). Un suivi de la situation se fait dans un délai de 24 heures.

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

- Le soutien est apporté autant à la victime, à l'agresseur qu'au témoin d'une situation.

Pour la victime : Il y a des rencontres où la victime est écoutée et des mesures de protection sont mises en place, un suivi aux parents et une référence à une ressource externe au besoin.

Pour l'agresseur : Arrêt des actes d'intimidation, responsabilisation, réparation des torts, conséquences selon les règles de conduite de l'école et du protocole d'intervention du plan de lutte, suivi auprès des parents, mise en place de moyens et référence vers des ressources externes au besoin.

Pour les témoins : continuer à valoriser leurs actions, leur donner le temps et l'endroit nécessaires pour la dénonciation.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52011.

Moyens pour signaler une situation à l'école :

En tout temps, l'élève peut en faire part à un adulte, titulaire, éducatrice ou tout autre membre du personnel de son école.

Pour les parents, nous vous invitons à communiquer avec le titulaire de votre enfant ou si c'est au service de garde, avec son éducateur(trice). Par la suite, aviser la direction de l'école ou la responsable du service de garde s'il y a lieu.

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

st@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52101 ou poste 27739 (ASSEZ)

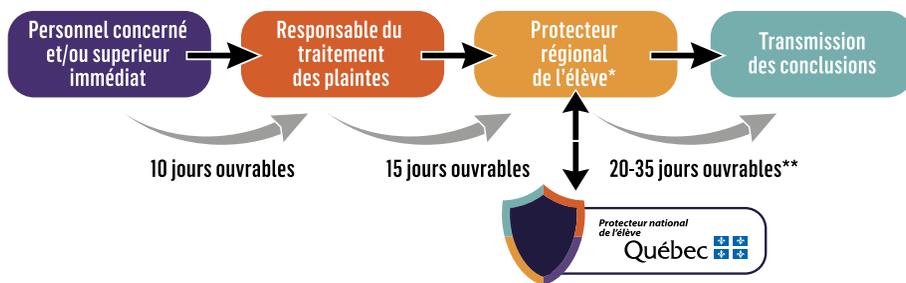
Violence à caractère sexuel

Toute personne peut signaler directement au protecteur régional de l'élève une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : 4 juin 2024

Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année 2023-2024 ?

- Impliquer davantage les élèves dans le processus d'une saine gestion de conflit
- Diminuer la violence verbale et physique
- Créer une matrice des comportements attendus
- Intégrer au quotidien les apprentissages socioémotionnels (ASÉ)
- Développer une culture de dénonciation chez les témoins et continuer à améliorer le sentiment de confiance envers l'adulte

Quelles actions avons-nous réalisées ?

Nous avons :

- Augmenté la surveillance active lors des récréations et des moments de transitions (à l'intérieur et à l'extérieur) ;
- Modelé les comportements attendus en se basant sur la matrice et les renforcer, en lien avec notre mission, notre vision et nos valeurs ;
- Mis en place un cadre d'intervention en gestion de crise;
- Continué d'utiliser le cadre d'intervention en gestion de classe;
- Maintenu une culture de protection, rassuré les élèves en nommant que des interventions seront réalisées, amené les témoins à dénoncer (implication dans les rencontres COPING);
- Continué à travailler la confiance envers les adultes de l'école pour favoriser la dénonciation ;
- Impliqué les élèves dans le processus d'une saine gestion de conflit (approche réparatrice et climat de justice) ;
- Souligné différentes thématiques par le biais d'activités, toujours en lien avec la bienveillance (semaine de la persévérance scolaire, système d'émulation d'école, activités WOW !)
- Fait participer des élèves à des ateliers ou des rencontres portant sur différents sujets : cyberintimidation, ASÉ, organisme GRIS-CA, Hors-Piste, etc.;
- Formé tout le personnel sur différents sujets : CPI (Crisis Prevention Institute), approche réparatrice, ASÉ, comportement sexualisé en milieu scolaire, etc.

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

- Meilleure gestion des conflits sur la cour d'école (augmentation de l'ouverture et de la collaboration des élèves)
- Augmentation des compétences du personnel à accompagner les élèves par le biais de l'approche réparatrice
- Meilleur suivi auprès des parents grâce à MOZAIK SOI
- Augmentation de la motivation des élèves, les bonnes actions donnent du sens (gain)
- Le lien de confiance entre les adultes et les élèves sont renforcés
- Augmentation du sentiment de confiance et d'appartenance à l'école
- Développement des habiletés socioémotionnelles chez les élèves